

FINANCEMENT de la modernisation du chemin rural des hauts de Saint-François

Le MAIRE expose au Conseil que par lettre du 1er Juillet 1960, le Préfet de la Réunion lui a fait connaître la possibilité pour la Commune de Saint-Denis d'obtenir un prêt à MOYEN TERME sur les ressources propres de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, d'un montant de 6.000.000 de Fr CFA pour l'aménagement du chemin rural des "hauts de Saint-François".

Les travaux envisagés et les prix d'exécution seraient les suivants:

1°) TRAVAUX PREPARATOIRES:

A partir de l'origine du chemin départemental n° 43 un tronçon de 1.417 mètres de longueur comportant:

- l'amélioration du tracé de trois courbes par rectification des murettes existantes,
- la constitution d'une chaussée de 5 mètres de largeur moyenne entre les murettes existantes avec blocage et empierrement,

pour le prix de 2.421.755 Fr.

2°) TRAVAUX de REVETEMENT:

A partir de l'origine du chemin départemental n° 43 un tronçon de 1417 mètres de longueur comportant:

- le revêtement d'une chaussée de 5 mètres de largeur moyenne entre les murettes existantes,

pour le prix de 3.130400 Fr.

Après<sup>92</sup> avoir délibéré, le Conseil approuve le programme s'élevant à la somme de 5.552.155 Fr et détermine, comme suit, les moyens financiers envisagés pour faire face aux dépenses du projet.

Montant du devis .....	5.552.155 Fr
Prêt sollicité .....	6.000.000 Fr

Le Maire fait remarquer que si la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion consent le prêt sollicité, l'équilibre financier du projet sera réalisé.

Le Conseil Municipal décide:

- de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion un prêt à moyen terme de 6.000.000 de francs au taux de 4 % l'an, remboursable en 15 annuités;
- de souscrire à cet effet, le nombre de parts sociales réglementaires soit; 0,50 % du montant du prêt sans que cette somme n'excede VINGT SIX MILLE CFA,
- de confier la direction des travaux à Monsieur l'Ingénieur en Chef du Génie Rural,
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces et conventions à intervenir entre la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion et la Commune.

Par ailleurs, le Conseil prend l'engagement de voter, chaque année, les centimes additionnels nécessaires au service de l'emprunt auprès du Crédit Agricole Mutuel./.

Le MAIRE. - Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé*  
 Saint-Denis le 14 Janvier 1961  
 Pour le Maire et Proc. de l'adj. Maire  
 Le Secrétaire Général